

TRES BEAU MOMENT DE SOLIDARITE

Les salariés de Spicer France se réjouissent de la fin du conflit qui a eu lieu vendredi 22 mai 2020 soit 4 jours après le démarrage de la grève.

La négociation a été menée par une personne envoyée par le groupe, après que la déléguée syndicale CGT ait interpellé le N+1, voyant la position fermée de la direction actuelle à tout dialogue social et ce malgré nos nombreuses tentatives pendant le conflit.

Nous avons fait appel à l'inspection du travail pour faire une demande de conciliation qui a pris contact avec la direction une fois le conflit terminé !!!!

Nous avons également fait une demande de conciliation auprès du sous préfet car il faut savoir que c'est une démarche qui est tout à fait possible.

Nous avons évidemment fait venir la presse, le Progrès et le Patriote Beaujolais.

Nous avons eu gain de cause sur toutes nos revendications qui finalement relevaient pour la plupart de règles légales et d'un minimum de dialogue social.

Le paiement des heures de grève ont été refusées mais nous avons pu négocier la pose de jours de congés restant ou anticipés.

Ce mouvement intervient dans un contexte déjà difficile pour les salariés qui subissent une perte de salaire de 16% dû au chômage partiel. Et pourtant nous avons pu dénombrer 50% de grévistes sur l'effectif total dont toutes les personnes en production hormis les deux chefs de lignes.

Alors qu'un certain nombre de salariés ont vécu leur première grève, nous avons assisté à un bras de fer musclé dès le premier jour de grève avec les forces de l'ordre appelés par la direction, ils étaient au nombre de 15 policiers.

Nous avons décidé de bloquer les camions et les policiers nous ont demandé de les laisser passer en rétorquant que ce que nous faisons était interdit. Un certain nombre de décisions de justice ont confirmé le caractère légal du blocage des camions rentrant pleinement dans l'exercice du droit de grève. Ils nous ont menacés de nous déloger de force. Après avoir résisté et rétorqué qu'il faille une décision de justice, plus d'une heure après ils sont partis.

Nous avons décidé de filmer la scène au cas où il y aurait eu des débordements et si nous devons donner des conseils pour les futurs grévistes, filmer tout ce que vous pouvez !

La direction a saisi le tribunal judiciaire de Villefranche/Saône le premier jour de grève dans une procédure de référé d'heure à heure, pour lever le blocage des camions.

Nous n'avons même pas été assignés car l'huissier, assermenté, a fait une fausse déclaration dans son procès-verbal. En effet, dans son procès verbal il fait état d'un refus des grévistes de décliner leurs identités alors même qu'aucune demande n'ait été faite.

C'est ce qui a permis de nous priver de défense et à la juge d'établir une ordonnance qui stipule que le blocage des camions était interdit et qu'elle nous demandait de lever le blocage faute de quoi nous aurions été délogés par la force.

Encore une fois le principe du contradictoire n'a pas été respecté, et nous avons été privé de défense à cause d'une fausse déclaration d'un huissier assermenté !

Nous nous réjouissons tout de même d'avoir œuvré pour la défense des emplois puisque parmi nos revendications, nous avons sauvé un collègue d'une procédure de licenciement.

Nous avons tenu le piquet de grève jour et nuit pendant 4 jours, ce qui a permis de souder les liens, d'avoir la présence nombreuse de camarades CGT que nous remercions encore et de faire de la syndicalisation !